



Couverture vaccinale

« Se faire vacciner, c'est se protéger et protéger les autres »



Recommandations vaccinales

La vaccination permet d'éviter la morbidité, les incapacités et la mortalité

Historique

1796 : Jenner est à l'origine de la vaccination contre la variole.

1885 :
Louis Pasteur élabore le vaccin contre la rage.



La vaccination consiste à injecter dans le corps un agent infectieux (*virus* ou *bactérie*), sous une forme inoffensive mais stimulant la réponse immunitaire de l'organisme.

Le *système immunitaire* disposant d'une forme de mémoire, une exposition ultérieure à

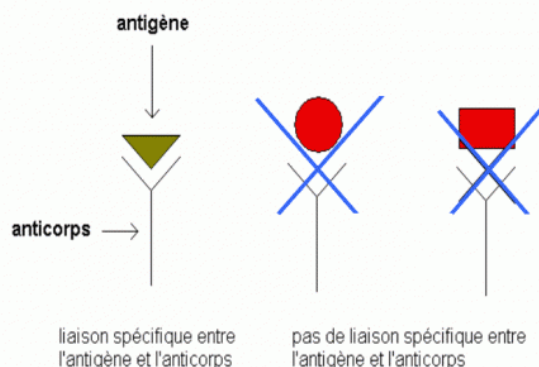
l'agent infectieux déclenchera une réponse rapide et donc plus efficace : cet agent est appelé l'*antigène*. Le système immunitaire répond par la production d'*anticorps* spécialement dirigés contre lui.

Un *vaccin* est donc spécifique d'une maladie.

Principe de la vaccination

« Combattre le mal par le mal »

Schéma illustrant la spécificité des anticorps pour les antigènes



Types de vaccins

-Les vaccins vivants atténués

contiennent un agent infectieux vivant.

Le pouvoir pathogène du virus ou de la bactérie est atténué par différents procédés, de manière à ce que son

administration n'entraîne pas de maladie (ou une maladie très bénigne).

Toutefois, par précaution, ces vaccins sont contre indiqués chez la femme enceinte et chez les personnes immunodéprimées.

Les vaccins contre *la rougeole, les oreillons, la rubéole, la fièvre jaune* et le vaccin oral contre *la fièvre typhoïde* sont des vaccins vivants atténués.



-Les vaccins inactivés contiennent des agents infectieux (ou une toxine produite par ceux-ci) qui ont été tués grâce à un produit chimique ou par la chaleur.

Ils sont donc totalement inoffensifs, mais restent capables de susciter une réponse du système immunitaire.

Le vaccin injectable contre *la poliomyélite*, les vaccins contre *la diphtérie, le tétanos, la coqueluche*, l'*Haemophilus influenza* de type b, *l'hépatite A*, *l'hépatite B*, le *pneumocoque*, *la grippe*, l'encéphalite à tiques d'Europe centrale, l'encéphalite japonaise, et la méningite à *méningocoques* (A, C, W, Y) sont des vaccins inactivés.

-Les vaccins synthétiques sont constitués des molécules de surface provenant des agents infectieux afin d'obtenir des réponses immunitaires sans avoir à conserver, inactiver et introduire le virus concerné. Les vaccins contre les virus de *l'hépatite B* ou contre *les papillomavirus* sont ainsi constitués des protéines qui se trouvent naturellement à la surface de ces virus. Généralement ces *antigènes* sont produits par des *levures* modifiées par *génie génétique*, afin qu'elles produisent en grandes quantités les protéines d'intérêt.

Obligation

Au **Luxembourg**, il n'existe **pas d'obligation vaccinale !** C'est également le cas en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas ...
Contrairement à d'autres pays comme la Belgique ou la France, où il existe au moins une obligation vaccinale.

Législation



Le règlement grand ducal du 18 octobre 2001 (modifié le 26 janvier 2007) détermine la liste des vaccinations recommandées :

1- Vaccinations universelles :

Vaccinations contre :

- la diphtérie
- le tétanos
- la coqueluche
- la poliomyélite
- haemophilus influenzae type b
- l'hépatite B
- la rougeole
- la rubéole

- les oreillons
- le rotavirus

2- Vaccinations pour groupes-cibles spécifiques

Vaccinations contre :

- la grippe
- le pneumocoque
- la tuberculose
- l'hépatite A
- l'encéphalite à tiques centre-européenne
- la rage
- la fièvre jaune
- la fièvre typhoïde
- la méningite à méningocoques
- l'encéphalite japonaise
- la varicelle

Recommandations

Même si au Luxembourg, les vaccinations ne sont pas obligatoires, elles sont **fortement recommandées**.

Chez les adultes :

- Tous les 10 ans : Rappel du vaccin combiné qui protège contre :
 - la diphtérie
 - le tétanos
 - la coqueluche
 - la poliomyélite

-Pour les 60 ans et plus : vaccination contre les pneumocoques

-Pour les 65 ans et plus : Vaccination contre la grippe saisonnière

Même plus jeune, sans pathologie chronique, on peut aussi décider de se vacciner chaque année contre la grippe afin de se protéger soi, ses proches et les autres.

Vaccinations chez les voyageurs



Dès que votre billet d'avion vers une destination lointaine est réservé, prenez contact avec votre médecin traitant afin de vous assurer que votre statut vaccinal est à jour.

Les pathologies existantes sont différentes selon les pays. Le taux d'infection peut même varier selon

www.astf.lu

la zone géographique du pays et selon le moment du séjour.

C'est pourquoi les recommandations sont faites au cas par cas.

Toutefois, tout voyageur devrait être à jour pour la vaccination de base :

diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche.

*L'OMS recommande un vaccination contre **l'hépatite A** aux voyageurs à destination de l'Asie, de l'Océanie, de l'Afrique, de l'Amérique latine, de l'Europe de l'Est, et du Proche et Moyen-Orient.*

Le calendrier vaccinal est revu chaque année.

A savoir

*L'usage de **répulsifs contre les moustiques** et les tiques est une stratégie complémentaire de prévention importante vis-à-vis de multiples maladies.*



News

*-Lors du check-up médical réalisé à l'ASTF, si vos vaccinations de base ne sont plus à jour, il est possible de réaliser **immédiatement le rappel (diphtérie, tétanos, poliomyélite et coqueluche)***

*-La **vaccination antigrippe** débutera en novembre 2016*

Contacts

-Votre médecin traitant
-Centre Hospitalier Luxembourg (CHL)
Travel clinic
Rue Barblé, 4
1210 Luxembourg

Références

- sante.public.lu
- vaxinfo.org
- legilux.public.lu
- who.int
- inpes.fr
- wikipedia.fr

Dr Isabelle Klopp